

## Service de l'urbanisme, des constructions et de la mobilité

### ORGANISATION DU SERVICE

Le Service de l'urbanisme, des constructions et de la mobilité est organisé en trois secteurs d'activités distincts :

- la police des constructions ;
- l'urbanisme ;
- la mobilité.

Il est composé de quatre collaborateurs au Centre technique communal :

- 1 Chef de service, responsable de la police des constructions, des procédés de réclame, ainsi que de l'organisation et de la gestion du service ;
- 1 Adjoint, responsable de l'urbanisme et de la mobilité à 100 % ;
- 1 urbaniste à 100 % ;
- 1 secrétaire à 100 %.

### TACHES DU SERVICE

Les diverses activités assumées par le service, en plus de toutes les tâches administratives, sont les suivantes :

#### Police des constructions

L'activité de la police des constructions est étendue à toutes les tâches liées aux autorisations en matière de constructions et classées en trois principales catégories, en fonction du type de demande et de l'importance des travaux projetés, à savoir :

**Demandes préalables** : renseignements, remises pour consultation auprès du service, permettant aux propriétaires ou architectes de connaître si leur projet est conforme aux lois et règlements en la matière.

**Demandes d'autorisations dispensées d'enquête publique** : travaux de minime importance conformément aux dispositions de l'art. 111 LATC.

**Demandes de permis de construire** : dossiers soumis à l'enquête publique.

Les tâches principales sont :

- La gestion de l'interface entre la Commune et les services du Canton.
- La délivrance des autorisations en matière de permis de construire et la gestion administrative des dossiers entre les différents intervenants (Municipalité, Canton, mandataires ou propriétaires).
- Le suivi des dossiers dans la phase de réalisation des chantiers, la visite de fin des travaux avec la Commission technique et de salubrité (CTS), le contrôle de la conformité de l'exécution par rapport aux permis de construire et, pour terminer, la délivrance des permis d'habiter ou d'utiliser, sans compter la préparation des factures pour les émoluments liés aux dossiers traités.
- Le suivi des constructions par une mise à jour continue sur la plateforme informatique de l'Etat de Vaud permettant d'apporter des renseignements au niveau des statistiques trimestrielles.
- La gestion des autorisations pour procédés de réclame définitifs ou temporaires, pour tous les moyens graphiques, plastiques, éclairés, lumineux ou sonores destinés à attirer l'attention du public.
- L'attribution des noms de rues, numéros d'immeubles et la mise à jour du SIT (système d'information territorial) par rapport à ces données.
- La mise à jour entre les interfaces des programmes de l'harmonisation des registres des immeubles, logements, adresses, numéros EGID, EWID, etc. et le programme du Contrôle des habitants.

#### Urbanisme et mobilité

Le Service de l'urbanisme, des constructions et de la mobilité est également responsable de la gestion et de la mise en valeur du patrimoine bâti, de l'environnement urbain et du cadre naturel de la ville.

Ses missions :

- Pilotage et suivi des dossiers de planification (plan et schéma directeur, plan de quartier, plan partiel d'affectation, etc.).
- Représentation de la Commune dans les groupes techniques du Schéma directeur de l'Ouest lausannois (SDOL)

pour la gestion de projets intercommunaux.

- Contrôle et suivi des stratégies et des mesures du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM).
- Implication dans la résolution des problèmes de transport et de circulation piétonne et cyclable.
- Etude et coordination de projets d'urbanisme et/ou de mobilité.
- Analyse du développement territorial de la Commune.
- Participation à la mise en œuvre et à la mise à jour du SIT.
- Organisation et coordination d'événements de promotion de la mobilité (Semaine de la mobilité, Bike to Work, etc.).
- Suivi des dossiers régionaux environnementaux ayant une incidence territoriale (dangers naturels, études environnementales, etc.).
- Participation aux projets d'influence territoriale (bruit routier, Cité de l'énergie, etc.).
- Support technique pour la population et les professionnels.
- Collaboration et conseils en urbanisme et mobilité sur des projets externes au service.

### Coordination interservices

L'activité du service est également transversale, de par ses relations étroites avec l'ensemble des services de la Commune pour toutes les questions qui relèvent de la planification et de la gestion du territoire.

A ce titre, une consultation du service et des collaborations sont régulièrement nécessaires pour :

- Analyser la compatibilité des projets de construction en relation avec le domaine public et la circulation.
- Coordonner les planifications d'aménagement du territoire avec les tâches d'autres services.
- Analyser les projets d'autres services en lien avec l'aménagement du territoire.

## PRESTATIONS FOURNIES PAR LE SERVICE

### Constructions

L'année 2015 a été riche en demandes pour la pose de panneaux solaires avec une augmentation des permis de construire dispensés d'enquête publique délégués. En tenant compte des nouvelles dispositions entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2014, la mise en place de panneaux solaires en toiture sur pan incliné ou toiture plate n'est plus soumise à l'enquête publique. L'information doit tout de même être annoncée à la Municipalité qui délivre une autorisation dispensée d'enquête, si l'implantation est acceptable esthétiquement et les panneaux intégrés à la toiture.

Parmi les divers dossiers de constructions traités au long de l'année, il est intéressant de relever le début des travaux du chantier au chemin du Danube, qui accueillera deux immeubles d'habitation de 7 logements et une maison villageoise de 2 logements. Le chantier a débuté pendant l'été et le gros œuvre a été terminé en fin d'année avec la pose des charpentes de toitures. La fin des travaux est prévue pour octobre 2016.

L'année 2015 a également été marquée par la mise à l'enquête de sept immeubles d'habitation avec garage souterrain implantés dans le périmètre du Plan de quartier « Croset-Parc ». Les dossiers sont actuellement à l'examen auprès des services cantonaux et les permis de construire seront certainement délivrés ce printemps.



Extrait du plan de situation de la mise à l'enquête.

En ce qui concerne les projets terminés, deux immeubles d'habitations ont été achevés au chemin de la Forêt et à la Cocarde, accueillant ainsi environ 28 nouveaux logements sur le territoire de la Commune. Du côté de l'EPFL, le nouveau bâtiment mécanique (MED) a été réalisé et terminé cette année avec une mise en exploitation prévue pour 2016.



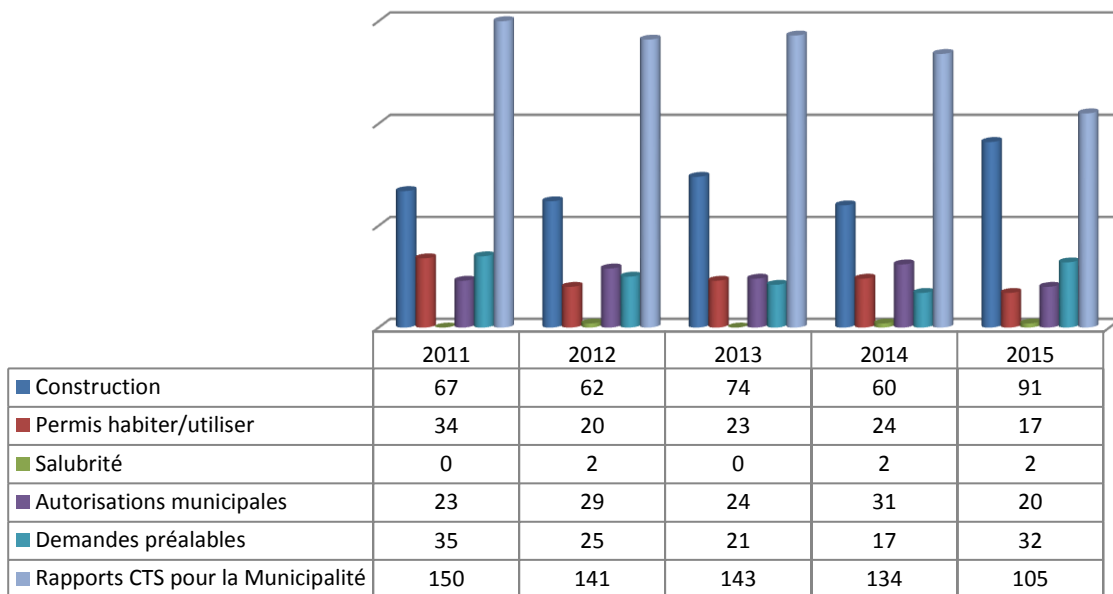
Bâtiment mécanique de l'EPFL

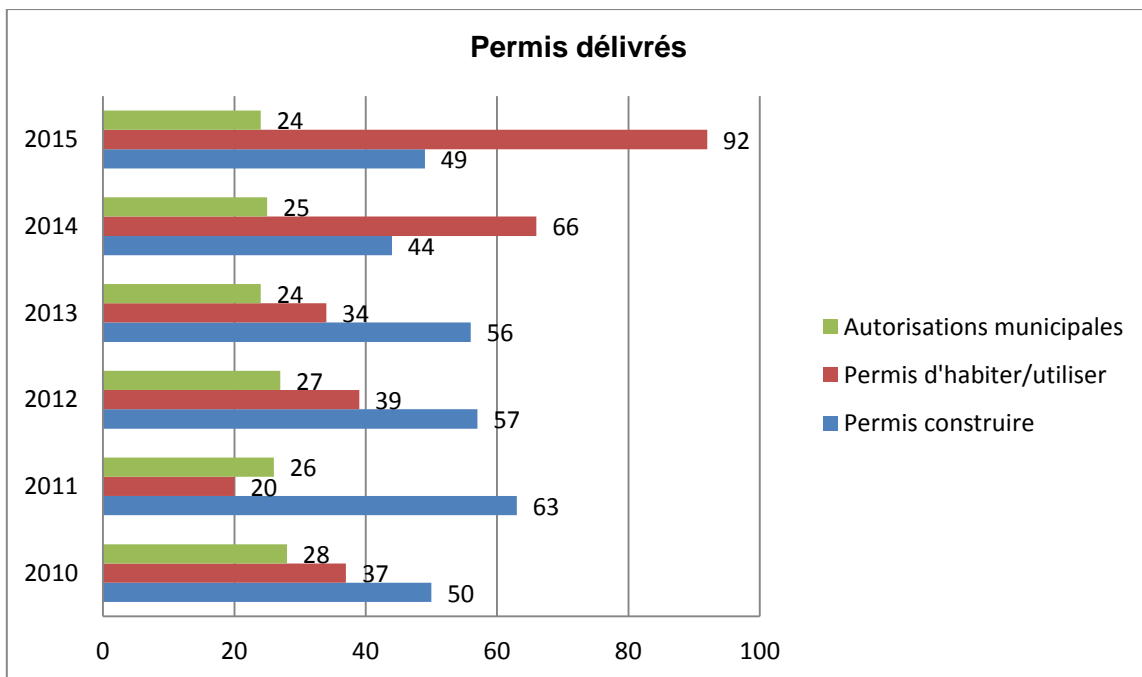
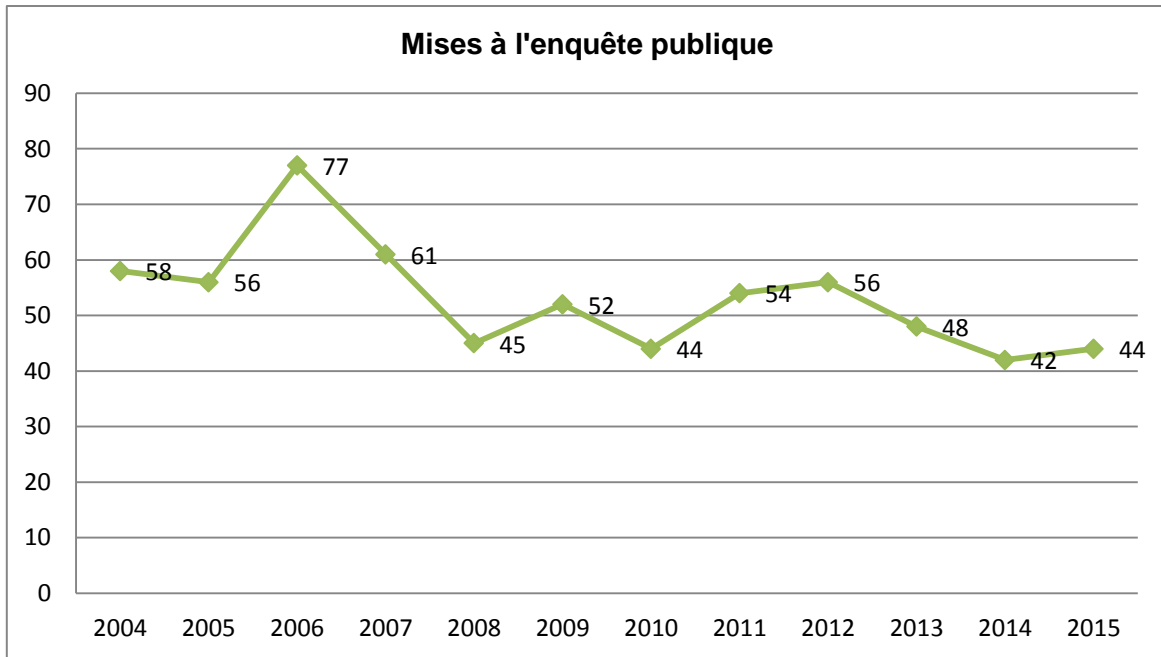


Panneaux solaires sur la toiture du bâtiment mécanique de l'EPFL

En parallèle, le service a répondu, au guichet et par écrit, à de nombreuses demandes de renseignements relatives aux constructions, à la réglementation ou aux procédures en vigueur sur le territoire communal.

### Dossiers examinés par la CTS





## Urbanisme

Les projets traités et suivis en 2015 en matière d'urbanisme sont les suivants :

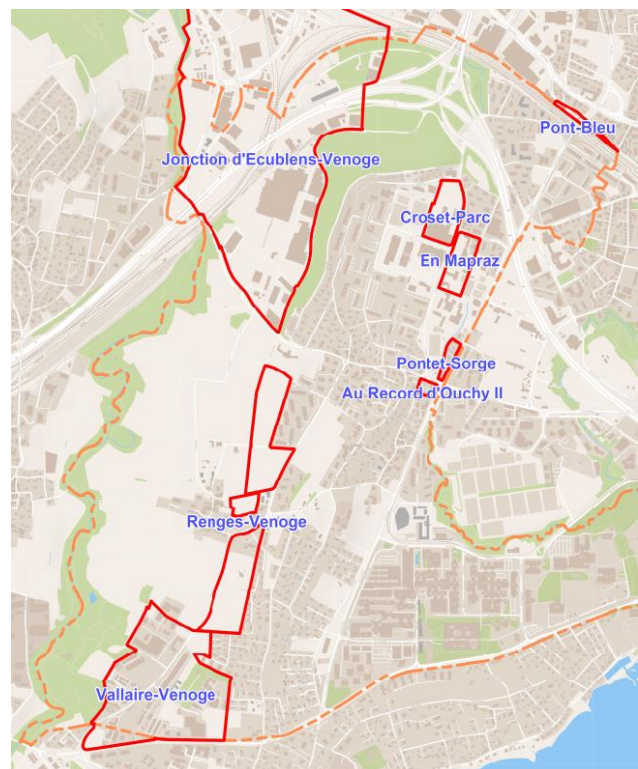
- plan de quartier (PQ) Croset-Parc ;
- plan de quartier (PQ) En Mapraz ;
- plan de quartier (PQ) Pontet-Sorge ;
- plan de quartier (PQ) Au Record d'Ouchy II ;
- plan de quartier (PQ) Pont-Bleu ;
- projets de développement secteur Bochet/Champ-Colomb et secteur Crochy ;
- plan directeur localisé (PDL) Vallaire-Venoge ;
- image directrice Renges-Venoge ;
- jonction d'Ecublens – Venoge ;
- procédure du Plan directeur intercommunal (PDI) ;
- révision du Règlement communal sur le plan général d'affectation et la police des constructions (RPGA) ;
- Règlement communal concernant la taxe relative au financement des équipements communautaires ;
- réaménagement de la gare de Renens ;
- développement du système d'information territoriale (SIT) communal et du portail cartographique intranet.

## Mobilité

Les projets particuliers traités en 2015 en matière de mobilité sont les suivants :

- coordination de l'événement « Bike to Work » pour la Commune ;
- organisation de la Semaine de la mobilité en collaboration avec les communes de l'Ouest lausannois ;
- suivi de l'aménagement d'une place de stationnement « Mobility » ;
- suivi des aménagements de la « Croisée des chemins » ;
- mise à jour des réseaux intercommunaux de mobilité douce.

◆◆◆◆



## Urbanisme communal

L'année 2015 a été chargée en procédures administratives concernant les différentes planifications communales.

### PQ En Mapraz

Les études préliminaires du plan de quartier ont été menées durant l'année avec des premières vérifications du programme établi dans l'accord-cadre. Cette étude a permis d'esquisser les aménagements nécessaires à ce nouveau quartier, amenés à évoluer dans les phases suivantes de cette étude.

### PQ Pontet-Sorge

La réalisation d'un accord-cadre entre les Autorités et les propriétaires du secteur a permis de définir les objectifs et programmes privé et public du plan de quartier. Une rencontre avec l'ensemble des propriétaires a été organisée, permettant ainsi de finaliser l'accord-cadre. Ce dernier a désormais été signé par les propriétaires et les études préliminaires du plan de quartier ont ainsi pu débuter.

### PQ Au Record d'Ouchy II

La réalisation d'un accord-cadre entre les Autorités et les propriétaires du secteur a permis de définir les objectifs et programmes privé et public du plan de quartier. Une rencontre avec l'ensemble des propriétaires a été organisée, permettant ainsi de finaliser l'accord-cadre. Ce dernier a désormais été signé par les propriétaires et les études préliminaires du plan de quartier arrivent à leur terme.

### Autres planifications

Plusieurs demandes de propriétaires ont été soumises en relation avec de nouveaux développements, notamment pour le secteur du Bochet/Champ-Colomb et pour le secteur de Crochy.

### RPGA

La Commission technique et de salubrité a entrepris la révision partielle du Règlement sur le plan général d'affectation et la police des constructions (RPGA). Après une quinzaine de séances de travail, le projet

de toilettage du RPGA a été soumis les 16 juin et 14 juillet 2015 à la Commission consultative d'urbanisme. Le projet, validé par la Municipalité, a été envoyé au Canton pour examen préalable en fin d'année.

### Etudes intercommunales

Plusieurs études sont réalisées à l'échelon intercommunal, avec la participation de services cantonaux. Il s'agit notamment de l'image directrice de Renges-Venoge, de l'étude Jonction d'Ecublens-Venoge et du Plan directeur intercommunal (PDI). L'état d'avancement de ces études est décrit dans les pages suivantes, sous le chapitre du Schéma directeur de l'Ouest lausannois, regroupant toutes les études intercommunales. A noter également l'étude du projet de réaménagement de la Gare de Renens qui est arrivée à terme en 2015 avec l'adoption des crédits de réalisation.

◆◆◆◆

## Mobilité

### Bike to work



Pour l'année 2015, l'Administration communale d'Ecublens a participé à l'action nationale **A vélo au boulot** pendant les mois de mai et juin, le concept *Bike to work* ayant été allongé d'un mois. Plus de temps et donc d'avantage de possibilité de vivre l'expérience *Bike to work*, avec pour objectif d'utiliser le vélo au moins la moitié des jours travaillés pour se rendre sur son lieu professionnel. Quatre équipes représentant 15 employés communaux se sont prêtées au jeu. Cette année, 52'541 collaboratrices et collaborateurs de 1'665 entreprises ont enfourché leur bicyclette. Ils ont parcouru 9'881'580 km et brûlé 237'157'920 calories, ce qui correspond à un tiramisu de la taille d'un terrain de football !



### Semaine de la mobilité

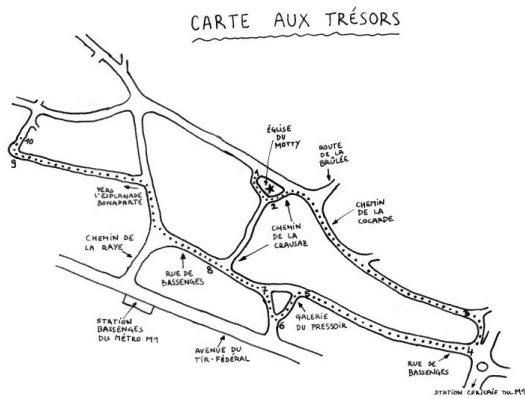
La Semaine de la mobilité a été instaurée en 2002 par la Commission européenne. Chaque année, en septembre, des cam-



pages de sensibilisation se déroulent à travers toute l'Europe. Le Canton de Vaud, lui aussi, joue le jeu de la mobilité durable.

Pour la Semaine de la mobilité 2015, les communes de l'Ouest lausannois ont uni leurs forces afin de proposer des activités ouvertes à la population des différentes communes. Elle s'est déroulée entre le 14 et le 26 septembre avec plusieurs activités sur la Commune d'Ecublens.

**Chasse aux trésors**, organisée en collaboration avec M. Pierre Corajoud.



Basé sur l'observation et accessible à tous, ce jeu de piste ludique et didactique était une invitation à la balade et à l'aventure à la découverte des lieux mystérieux d'Ecublens. De poste en poste, de précieux indices devaient être réunis afin d'arriver au trésor, tout en apprenant des petites histoires sur les lieux.



La chasse était ouverte le temps de la Semaine de la mobilité avec un tirage au sort et une remise des prix qui se sont déroulés lors de la manifestation « Cité de l'Energie ». Une cinquantaine de lots ont été distribués sur environ 200 bulletins récoltés. Cette chasse aux trésors a remporté un grand succès auprès des classes des écoles d'Ecublens.

**Urban training** : motivant, préventif, gratuit, *Urban training* propose une manière inédite de faire du sport en groupe, sous la direction de coachs professionnels, en se réappropriant la ville et ses installations urbaines. Ainsi, Ecublens est devenu, pendant une session de 1 heure, le plus grand des terrains de sport pour quelques 20 personnes.



D'autres activités ont également été proposées, telles que du *Nordic Walking*, la 15<sup>e</sup> journée internationale « A pied à l'école et à pedibus », ainsi que la fameuse foire à vélos organisée par ProVélo.

### Nouveau véhicule mobility

Une nouvelle voiture Mobility a fait son apparition sur le territoire communal, devant le poste de police à la route du Bois 2-4. Depuis le mois d'octobre, elle complète la flotte de véhicules Mobility, déjà particulièrement bien implantés sur le site des Hautes Ecoles. Les réservations des voitures 24h/24h se font soit par le site internet [www.mobility.ch](http://www.mobility.ch), soit avec une application mobile.



### Aménagements de la « Croisée des chemins »

Dans le cadre de transformations prévues pour le centre commercial, l'occasion a été saisie d'entreprendre des travaux d'aménagements pour la mobilité douce liés au concept de la « Croisée des chemins ». Ainsi, divers réaménagements de cheminements ont été exécutés avec également des modifications des places de stationnement et des places vélos. De nouvelles plantations ont aussi fait leur apparition.



## Transports publics



### Transports lausannois (tl)

#### EXTRAIT DU RAPPORT D'ACTIVITES DES TRANSPORTS LAUSANNOIS

##### 110.8 millions de voyageurs en 2015

Les tl ont accueilli 107.1 millions de voyageurs en 2015 sur leur réseau routier, soit 2.1 millions de voyageurs supplémentaires par rapport à 2014 (+2 %).

##### Sur la route

L'offre du réseau routier a le plus profité de cette croissance, +1.5 million. La ligne 17 reste la ligne la plus fréquentée avec 6.9 millions de voyageurs (devançant les lignes 1 et 9, transportant respectivement 6.3 et 6.5 millions de voyageurs). Effet de son prolongement entre Bourdonnette et Chavannes-Glycines en 2014, la ligne 25, très prisée, progresse de 22 % ; il s'agit de la croissance la plus importante du réseau.

Le réseau routier régional est en pleine santé (+22 % pour la ligne 54 ; +3 % pour la ligne 60 et +2.5 % pour la ligne 65). Le changement d'horaire a permis d'améliorer l'offre et, notamment, de réorganiser les lignes dans l'Est lausannois (restructuration de la ligne 47, disparition de la 66 au profit d'une nouvelle ligne 67 connectant Cully à Pully).

##### Sur le rail

Le m1 gagne des voyageurs (12.9 millions, soit +3.4 % ou 400'000 passagers supplémentaires), alors que le m2, à la limite de sa capacité aux heures de pointe, augmente plus modérément sa fréquentation (+0.6 %) dans l'attente de ses trois nouvelles rames supplémentaires. Les projets d'augmentation de capacité se poursuivent sur les métros : la mise en service des 5 nouvelles rames m1, construites à l'interne des tl, est effective depuis janvier 2015. Trois rames m2 ont été commandées pour une livraison en 2017.

Le LEB a vu sa fréquentation encore augmenter de 10.5 % pour atteindre 3.7 millions (en 2014, sa fréquentation augmentait déjà de 7.4 %, effet de la cadence 15' sur l'année complète). La ligne, plébiscitée, vit une crise de croissance importante, liée au fort développement démographique du district du Gros-de-Vaud.

Un plan de développement pour transformer le chemin de fer en véritable RER est mis en place conjointement par l'Office fédéral des transports, le Canton de Vaud, la compagnie du LEB et les tl. Il permettra d'accompagner le succès de la ligne. Jusqu'en 2020, plus de 300 millions de francs d'investissements sont prévus, portant aussi bien sur la sécurisation, la modernisation des infrastructures, que sur l'amélioration du matériel roulant et du service à la clientèle. En 2015, l'important chantier permettant la sécurisation du passage à niveau de Cery-Fleur-de-Lys a abouti à la réalisation du viaduc. Grâce au rapprochement opérationnel entre les deux compagnies, de nombreuses synergies se poursuivent.

##### **Taux de couverture**

La situation conjoncturelle exceptionnelle au niveau des taux d'intérêts, des prix du carburant et de l'électricité permet aux tl de réaliser un bon exercice 2015, malgré le ralentissement des recettes. Le taux de couverture se maintient à un niveau proche de 2014 (36.8 % contre 37 % en 2014).

En cinq ans, entre 2010 et 2015, les tl ont ainsi transporté 12 millions de voyageurs supplémentaires, soit +12.6%, alors que les indemnités versées par les collectivités publiques à l'entreprise n'ont progressé que de 1.2 %. L'évolution de notre situation financière est donc très favorable. Il en va de notre responsabilité économique face aux collectivités qui nous font confiance et investissent pour les transports publics.

##### **Faciliter la vie aux voyageurs**

Fourni au travers de différents supports, l'horaire en temps réel rencontre un vif succès. En 2015, plus de 20.3 millions de visites ont été faites sur les différents services web et mobile des tl, ce qui représente + 88 % de consultations par rapport



à 2014 (web et solution mobiles confondues). Dans une société toujours plus connectée, l'univers numérique tl se développe dans le but de faciliter l'information à nos voyageurs. De nouvelles solutions en termes de distribution de titres de transport voient le jour. En 2015, le Swisspass a été introduit au niveau national et l'achat du billet par sms est un véritable succès, représentant désormais 20 % des ventes de billets.

### Réalisation du réseau d'Axes forts

Les équipes ont poursuivi la préparation des Axes forts (tram et bus à haut niveau de service), projet ambitieux porté par le Canton, soutenu par les communes et appuyé par les tl, et s'inscrivant dans le Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM). Le dossier d'approbation des plans de la première étape du tram Renens-Gare – Lausanne-Flon et du BHNS Prélaz-les-Roses – St-François a été remis à l'OFT.

En février 2015, le Conseil d'Etat a soumis au Grand Conseil un plan de développement des métros jusqu'en 2025. Ce dernier a accepté 4 projets de décret, permettant l'achat de 3 nouvelles rames pour le m2, la création d'un nouveau tracé de métro entre les stations de Grancy et du Flon (le m2 sera désormais intégralement à double voie et une nouvelle station sera construite au Flon), ainsi que sur la réalisation des études de l'avant-projet de m3 entre le Flon et la Blécherette.

### Vision tl pour 2025

Le Conseil d'administration a validé, en septembre 2014, la stratégie de développement de l'offre à l'horizon 2025, appelée « Vision 2025 ». Pour ce faire, l'entreprise est partie de différents constats : la mobilité tend à devenir toujours plus multimodale, particulièrement chez les personnes actives habitant en milieu urbain ; le « tout à la voiture » est en forte régression. Face à des voyageurs qui combineront davantage différents modes de transport, se déplaceront d'une manière mieux répartie qu'aujourd'hui au cours de la journée, et pour des motifs encore plus diversifiés, les tl veulent se positionner comme intégrateurs de solutions multimodales.

« Vision 2025 » a pour vocation de préparer l'entreprise à ces nouveaux défis. Elle se développera en concordance avec les attentes des clients, ainsi qu'avec les ambitions du PALM porté par les collectivités publiques.

(Source : rapport d'activité 2015 des tl)

◆ ◆ ◆ ◆

## Schéma directeur de l'Ouest lausannois (SDOL)



**Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Prilly, Renens, Saint-Sulpice, Villars-Sainte-Croix, Etat de Vaud**

Délégations d'Ecublens :

- M. Pierre Kaelin, Syndic (groupe de pilotage) ;
- M. Didier Lannaz, Conseiller municipal (chantiers 1, 2, 4, 5 et 6).

### L'OUEST LAUSANNOIS : HUIT COMMUNES, UN TERRITOIRE, UNE VISION PARTAGEE

L'Ouest lausannois est une région belle à vivre et en pleine expansion. Afin de coordonner et de guider leur développement en matière d'urbanisation et de transports, les huit communes du district et le Canton ont élaboré un schéma directeur : le SDOL. Ce document de planification directrice donne une vision commune de l'aménagement urbain à long terme, en suivant des principes de développement durable et de concertation. Il vise notamment à améliorer le cadre de vie des habitants, à renforcer l'offre en transports publics, à préserver la campagne de l'étalement urbain, à favoriser la mixité des affectations et à garantir une saine diversification du tissu économique.

Le SDOL possède une valeur de contrat : en y apposant leur signature, les communes ont pris l'engagement réciproque

de poursuivre les démarches destinées à atteindre les objectifs fixés. Les études et projets conduits dans l'Ouest lausannois sont coordonnés avec les orientations prévues par le Plan directeur cantonal et par la politique des agglomérations de la Confédération.

### Mission du Bureau du SDOL

Le Bureau du SDOL est chargé de mettre en application les principes d'aménagement formulés dans le Schéma directeur. Il oriente ses actions sur les sites stratégiques d'agglomération et sur les études intercommunales ou transversales (transports, espaces publics, paysage, etc.). Suivant la nature des projets, il pilote ou accompagne les études qui forment autant d'annexes au Schéma directeur et servent à la révision des planifications communales. Il veille à la cohérence des différents projets de construction et de planification entre eux et s'assure de leur conformité avec les objectifs du SDOL, par l'intermédiaire du groupe ABC et de la cellule de pilotage technique qui fonctionnent sous sa responsabilité.

Le Bureau du SDOL favorise le travail partenarial et la concertation. Il assure un rôle de plate-forme de coordination entre communes, ainsi qu'entre Canton et communes. Il contribue à développer l'échange d'informations et une culture commune pour la conduite des projets.

Il assure aussi la consultation de tous les acteurs publics et privés concernés, ainsi que la communication des projets tant auprès des partenaires que des habitants. En matière d'aménagement régional, il représente les communes de l'Ouest lausannois et participe aux différents groupes de travail du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM).

### Lieu et effectif

Le Bureau du SDOL est installé au 2<sup>e</sup> étage du bâtiment administratif de la Ville de Renens, rue de Lausanne 35.

Les postes du Bureau du SDOL représentent 6.7 EPT à fin décembre. Ils sont occupés par: Ariane Widmer Pham, Directrice (80 %), Benoît Biéler, Adjoint (80 %), Xavier Herpin, Chef de projet des axes forts (100 %), Regina Witter, responsable trans-

ports (50 %) jusqu'au 31 janvier, François Périllon, ingénieur transports (90 %) dès le 1<sup>er</sup> juillet, Jean-Christophe Boillat, délégué mobilité douce (50 % et 60 % dès mars 2015), Nicolas Wisnia, Chef de projet Malley (100 %), Cristina Ferrari, secrétaire (70 %), Marianne Martin, secrétaire (30 %), Caroline Trolliet, secrétaire (60 %). Un poste de stagiaire (100 %), occupé en 2015 par Emilie Roux, complète l'équipe. Par ailleurs, Cynthia Martignier occupe le poste de responsable de la plate-forme logement de l'Ouest lausannois à 10 %.

### Séances du Gropil, de la CPT et du Groupe ABC

- 8 séances du groupe de pilotage (Gropil) : pilotage stratégique du SDOL et de ses études ;
- 1 séance du Gropil élargi consacrée à l'étude sur les ensembles bâtis de l'Ouest lausannois ;
- 8 séances de la cellule de pilotage technique – cpt (représentants techniques des communes et des services cantonaux, bureau du SDOL) : suivi et coordination des études, préparation des objets soumis au Gropil, vérification de la conformité des projets de planification aux objectifs et principes du SDOL. Dossiers cpt traités :
  - Hautes-Ecoles/PAC 229 « La Pala » ;
  - Malley/PAC Centre sportif ;
- 1 voyage d'études du Gropil et de la cpt dans le Canton des Grisons.

### Finances

La comptabilité du SDOL est intégrée dans celle de la Ville de Renens. Elle comprend deux rubriques distinctes : le budget de fonctionnement et le budget des études.

Le budget de fonctionnement comprend les frais annuels du bureau. Il est financé par les communes, au prorata de leur population (à l'exception de la Commune de Prilly qui participe en fonction de sa population résidente dans le périmètre du SDOL, le solde faisant partie du SDNL), et par le Canton qui contribue aux charges salariales par un montant forfaitaire (Fr. 75'000.-) et une part variable (15.4 % du solde). Cette contribution se fonde sur la Loi sur l'appui au développement écono-

mique (LADE) et la décision du 21 octobre 2015.

Les études du SDOL font l'objet d'un budget-cadre annuel assorti d'une proposition de répartition des frais à confirmer. Les clés de répartition varient en fonction du projet et des partenaires intéressés. Les participations cantonales sont accordées de cas en cas, généralement sur la base de la politique cantonale en matière de pôles de développement économique, respectivement de l'aide au développement économique ou de la politique d'agglomération.

Dans le but de limiter les demandes à soumettre aux Municipalités, le Gropil a décidé, lors de sa séance du 18 juin 2015, de simplifier la procédure de confirmation d'engagement financier par l'adoption simultanée des budgets des études et de fonctionnement. Le lancement des études reste néanmoins soumis à une demande d'accord sur la base d'un descriptif de démarche.

Toutes les dépenses en relation avec les études font l'objet de contrats (respectivement de confirmation d'offres) entre le Bureau du SDOL et les mandataires. Toutes les factures y rattachées transitent par le Bureau du SDOL, sont payées par la Ville de Renens et ensuite refacturées aux différents partenaires.

Pour l'année 2015, le budget de la Commune de Renens diffère du budget définitif du SDOL, validé par le Gropil, en raison de son adoption tardive (octobre 2014).

### Comptes 2015 – Fonctionnement

Les comptes de fonctionnement s'équilibrent à Fr. 889'208.65, dont Fr. 711'661.85 à la charge des communes (soit Fr. 10.42/habitant) et Fr. 175'558.- à la charge du Canton. La différence avec le budget s'explique principalement comme suit :

- Traitement du personnel et formation : charges salariales moindres dues à l'absence d'effectif et aux charges du nouveau poste à 50 % en lien avec la réorganisation du PALM, surévaluées. Moins de dépenses que prévu pour la formation du personnel.

- Annonces et documentation : moins de dépenses que prévu.
- Frais de manifestation : l'événement « Rendez-vous de l'Ouest » n'a pas eu lieu.

### Comptes 2015 – Etudes

Les comptes des études s'équilibrent à Fr. 718'229.25, dont Fr. 371'666.40 à la charge des communes et Fr. 80'747.80 à la charge du Canton, la différence avec le budget s'explique principalement comme suit :

- Malley communication (Replay) : les dépenses effectuées sont intervenues plus vite que prévu et ont pu être prises en charge, en grande partie, sur le budget de l'année 2014.
- Communication gare de Renens : l'exploitation de l'exposition de la gare a été reprise par les CFF.
- Axes forts de transports publics urbains (AFTPU) : aucune action de communication n'a été menée pour les PP2 (tram 1<sup>ère</sup> étape) et PP5 (BHNS). Des actions plus importantes ont cependant été réalisées pour le PP1.
- La réserve n'a pas été utilisée.

Les autres études se sont poursuivies ou ont été menées conformément au budget-cadre. Les études suivantes ont été terminées en 2015 : Malley Site 2000 Watts ; PQ Malley Gare ; Axe Tram Itération urbanistique ; Réseau écologique de l'Ouest lausannois.

### Fonds Wakker

La constitution du Fonds Wakker s'est faite en 2011 à l'occasion de l'attribution du Prix Wakker aux communes du SDOL. Le règlement du fonds a été approuvé par le Gropil lors de sa séance du 15 décembre 2011, date de son entrée en vigueur. Le fonds est affecté à des actions de communication et de promotion, notamment dans les domaines du patrimoine naturel et bâti, ainsi que de la mobilité douce.

Le total des comptes du Fonds Wakker s'élève à Fr. 27'000.-. Aucune dépense n'a été effectuée durant l'année 2015. En prévision de la réalisation de nouvelles actions en 2016 (publication d'un cahier

thématique consacré aux ensembles de logements dans l'Ouest lausannois et d'un guide vélo sur le thème « Commerces et achats »), le fonds a été alimenté par les recettes suivantes :

- Communes : participation annuelle (Fr. 17'000.-).
- Etat de Vaud : contribution pour les cahiers thématiques (Fr. 10'000.-).

## CHANTIERS CONCERNANT ECUBLENS

### Chantier 0 : Etudes générales

#### Plan directeur intercommunal

Les huit communes de l'Ouest lausannois s'associent pour réviser conjointement leur Plan directeur communal respectif sous une dénomination commune de « Plan directeur intercommunal de l'Ouest lausannois (PDi) ». Ce plan, qui contiendra les huit visions de développement des huit communes, répondra à leurs aspirations et à leurs besoins spécifiques, dans l'esprit d'un développement harmonieux pour l'ensemble de la région. La démarche de PDi permet de rationaliser les coûts des études et d'assurer une cohérence pour l'évolution de l'Ouest lausannois. Il s'appuiera fortement sur les études de planifications menées ces dix dernières années.

Lancé publiquement en 2014, le PDi traitera en particulier des domaines de l'urbanisation, de la mobilité, et de l'environnement, en fonction de l'état de la situation et des besoins futurs de la population. Outil stratégique dont les effets sont attendus à moyen et long terme, il apportera des orientations, sans entrer dans le détail des projets. Il permettra ensuite aux communes qui en ont l'obligation de réviser leur Plan général d'affectation (PGA) afin de tenir compte de la 4<sup>e</sup> adaptation du Plan directeur cantonal et de la révision de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) de 2014.

Après une intense phase de consultation des partenaires institutionnels (services cantonaux, tl, PALM, Hautes Ecoles, POuest, etc.), de la population de l'Ouest lausannois lors des « Rendez-vous de l'Ouest », ainsi que des représentants des

Conseils communaux et général, un cahier des charges a été établi permettant de lancer à l'été 2015 une procédure d'appel d'offres, ouverte afin de sélectionner le groupement de mandataires qui établira le PDi. Le second semestre 2015 a été occupé à la rédaction des préavis communaux pour les demandes de crédit d'investissement. Les préavis ont été déposés dans les huit Conseils communaux et général durant le mois de décembre 2015.

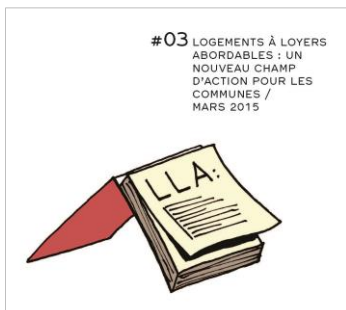
La collaboration intercommunale pour ce projet est formalisée par une convention répondant aux exigences de la Loi sur les communes (LC). Celle-ci a été rédigée par un mandataire qualifié et a été approuvée par les huit Municipalités durant les mois d'octobre et novembre 2015. Cette convention fixe les modalités de collaboration entre les communes et avec le bureau du SDOL qui gère le projet ; elle désigne aussi la Commune de Renens comme représentante administrative et délégataire de certaines tâches (notification des décisions d'adjudication, gestion financière, etc.). La convention détermine également la clé de répartition financière entre les communes.

La démarche de révision conjointe des Plans directeurs communaux est menée par un groupe technique composé de représentants des huit communes et du Bureau du SDOL, et d'un groupe décisionnel composé des Municipaux en charge de l'urbanisme. Le Service cantonal du développement territorial (SDT) soutient la démarche, l'accompagne en participant aux groupes de suivi et a décidé d'y contribuer financièrement à hauteur de Fr. 375'000.-. A noter que cette contribution est exceptionnelle et qu'elle est attribuée en raison du caractère novateur de la démarche intercommunale. Aucune contribution cantonale ne pourrait être attendue pour une révision autonome d'un Plan directeur communal.

#### Plate-forme logement de l'Ouest lausannois

La plate-forme logement, créée en décembre 2013, a organisé deux ateliers durant l'année 2015, toujours avec la participation de la Confédération et du Canton. La fréquentation régulière des représentants communaux, techniques et poli-

tiques, démontre l'intérêt de cette thématique et le besoin de discuter et d'échanger ensemble sur le logement. Un compte-rendu pour chaque atelier est téléchargeable depuis le site internet du SDOL, sur la page consacrée au logement.



Atelier n° 3 - Extrait de la 1<sup>ère</sup> page -  
© atelier Poisson/SDOL

En mars, l'atelier n° 3 a traité des logements à loyers abordables, afin de déterminer quels étaient les champs d'action pour intégrer ces logements dans les communes. Directement lié à l'actualité, le Canton de Vaud a présenté son contre-projet à l'initiative de l'ASLOCA, modifiant différentes lois pour y intégrer la notion de logements à loyers abordables.



Atelier n° 4 - Extrait de la 1<sup>ère</sup> page du compte-rendu -  
© atelier Poisson/SDOL

L'atelier n° 4, en octobre, a porté sur les clés de la collaboration entre les communes et les coopératives. Dans le but de faire connaître les critères d'octroi de droits de superficie, contrat profitant aux communes comme aux coopératives, des présentations sous différents angles (personnes liées aux coopératives et aux communes) ont permis de mieux cerner les besoins des coopératives et les critères de sélection à instaurer par les communes pour permettre une meilleure intégration de ce type de logements dans l'Ouest lausannois.

## Réflexion « Mission et structure »

La réflexion initiée en fin 2013 par le Groupe de pilotage du SDOL (Gropil), sur la mission et la structure du SDOL, s'est poursuivie en 2015. La clarification des tâches et la définition du champ d'action du SDOL par rapport à celui des communes ont été réalisées en collaboration étroite avec les représentants communaux. Les mesures d'organisation ainsi proposées ont été mises en consultation auprès des Municipalités et des services cantonaux. Suite au traitement des remarques issues de cette consultation, un projet de convention de collaboration intercommunale a été soumis pour avis aux Municipalités en décembre. La signature de la convention qui remplace celle de 2004, devenue caduque suite au retrait de la Ville de Lausanne et à la réorganisation du PALM, devrait intervenir en début d'année 2016.

## Site internet

Visitez le site internet du SDOL à l'adresse [www.ouest-lausannois.ch](http://www.ouest-lausannois.ch). Celui-ci se présente sous la forme d'une carte interactive sur laquelle le visiteur peut afficher les principaux projets en cours. Le site présente également les thématiques abordées conjointement par les huit communes et le Canton pour le territoire de l'Ouest lausannois, ainsi que les structures de collaboration mises en place. Une newsletter permet de rester informé de l'avancement des projets.

## Maquette de l'Ouest lausannois

L'agrandissement et la mise à jour de la maquette de l'Ouest lausannois se sont poursuivis durant l'année 2015. Réalisée à l'échelle 1/1000 par l'Atelier des maquettes de l'EPFL, elle est constituée de modules indépendants de 50 x 50 cm (soit 500 x 500 m) et complétée par les communes au gré des opportunités et de l'avancement des projets, dans le but d'aboutir à terme à une couverture complète du territoire de l'Ouest lausannois. Les modules peuvent être utilisés et exposés séparément ou à plusieurs, selon les besoins. Ils servent non seulement pour des présentations publiques, mais aussi comme supports de discussion lors d'ateliers de travail.



## Accompagnement de projets communaux

Le Bureau du SDOL apporte un soutien actif à plusieurs études menées au niveau communal en participant à des groupes de suivi, jurys de concours, collèges d'experts, et en apportant l'expertise du délégué à la mobilité douce. En 2015, le Bureau du SDOL a ainsi accompagné les projets suivants :

- dans le domaine de l'urbanisme : en particulier à Chavannes-près-Renens (Côtes-de-la-Bourdonnette) et à Crissier (Ley Outre, En Chise) ;
- dans le domaine des infrastructures bénéficiant de contributions fédérales, la requalification de la RC1, la création d'un nouveau cheminement éclairé pour relier Villars-Sainte-Croix, et d'autres mesures en faveur de la mobilité douce ;
- dans le domaine de la mobilité douce, pour des projets techniques ou de planification (RC 82 ; accès vélos au Centre d'enseignement de l'Ouest lausannois (CEOL) ; Prilly, avenue de Floreal ; Villars-Ste-Croix, route de Cossonay ; etc.).

### Chantier 1 : Hautes Ecoles – Tir-Fédéral – Maladière

#### Requalification de la RC1

L'étape 1 (EPFL) est désormais terminée et les travaux de l'étape 2 (secteur UNIL) se termineront dans les prochains mois. Les études pour l'étape 3 (Tir-Fédéral – Venoge) sont quasiment terminées et une enquête publique devrait avoir lieu au printemps 2016.

Les communes et le bureau du SDOL ont proposé de réaliser un bilan du fonctionnement des deux premières étapes à leur mise en service. De petites mesures ont d'ores et déjà été engagées pour remédier à des problèmes rencontrés sur les secteurs réaménagés (itinéraires modes doux en particulier).

#### Requalification de la RC82

L'étude préliminaire de requalification de la route cantonale RC82 (avenue du Tir-Fédéral) entre la RC1 (route du Lac) et le tunnel du Marcolet s'est déroulée en 2012

et 2013. Le concept prévoit une piste mixte piétons-vélos sécurisée sur le tronçon nord (pont Bleu – tunnel du Marcolet). Sur le reste de l'axe, des bandes cyclables continues permettront des déplacements rapides et compléteront le réseau cyclable de l'agglomération. L'avant-projet a été réalisé en 2015 sous le pilotage d'Ecublens et du Canton. Les travaux sont prévus pour 2017-2020. Le projet est cofinancé par la Confédération dans le cadre du PALM 2012.

### Chantier 2 : Malley – Gare de Renens – Arc-en-ciel

#### Secteur Jonction d'Ecublens-Venoge

La future jonction d'Ecublens va profondément modifier le contexte urbain du secteur en le désenclavant, mais également en créant une nouvelle attractivité. Deux études ont été lancées en 2015 pour apporter des réponses à ces enjeux. Une étude de stratégie d'aménagement, menée par les Communes d'Ecublens et Busigny, et pilotée par le Bureau du SDOL, vise à accompagner la nouvelle jonction par un programme d'aménagement urbain et de développement économique.

L'autre étude, pilotée par le Canton avec Région Morges et le SDOL, permettra d'apporter des réponses aux nouveaux enjeux engendrés par l'ouverture de la jonction pour les cyclistes, les transports publics et la circulation routière dans le secteur.

### Chantier 4 : zones d'activités St-Sulpice – Ecublens

#### Vallaire-Venoge

Les Communes d'Ecublens et de St-Sulpice, en collaboration avec le Canton et le Bureau du SDOL, ont poursuivi leurs réflexions sur l'avenir et le développement du secteur d'activités Vallaire-Venoge. Les orientations choisies devront être confirmées dans le courant de l'année 2016 afin de pouvoir alimenter le futur Plan directeur intercommunal de l'Ouest lausannois.

## Chantier 5 : espaces publics et mobilité douce

### Délégué mobilité douce et Groupe vélo (GVOL)

Sous la responsabilité du délégué à la mobilité douce, le Groupe vélo de l'Ouest lausannois s'est réuni à quatre reprises en 2015. En présence de représentants communaux et des associations ATE et ProVelo, de nombreux sujets ont été présentés, notamment :

- révision du PALM 2016 ;
- projet de guide à vélo dans l'Ouest – achats ;
- suivi des vélos en libre-service (VLS) ;
- mise à jour de la carte vélo Lausanne (et Ouest lausannois) ;
- révision des réseaux de mobilité douce de l'Ouest lausannois ;
- semaine de la mobilité 2015 ;
- suivi de l'avancement des projets de BHNS ;
- Ecublens – plaine du Croset ;
- Renens – accès et stationnement vélos autour du CEOL ;
- Prilly – carrefour et franchissement Fleur de Lys, av. de Floréal ;
- Saint-Sulpice – rue du Bochet, rue du Centre ;
- Villars-Sainte-Croix – rte de Cossonay (trottoir et piste cyclable).

### Comptage vélos

Lors des comptages régionaux 2014, pour la première fois, une quinzaine de points répartis dans l'agglomération (dont trois situés dans l'Ouest lausannois) ont permis d'avoir une image générale de l'utilisation du vélo. Les résultats de comptages ont été analysés et documentés en 2015. Le Bureau du SDOL a participé au groupe de suivi.

Les résultats ont permis de mettre en exergue une forte utilisation du vélo sur certains axes de l'Ouest lausannois, notamment à proximité des Hautes Ecoles (RC1, Tir-Fédéral). Pour la première fois, des observations sur la part de vélos électriques ont également été effectuées.

### Balades à vélo accompagnées



Balade 1 à vélo accompagnée - Archi-culture : du Silo à l'Expo © SDOL/Jean-Christophe Boillat, 2015

Suite au succès du guide A vélo dans l'Ouest publié en 2014, trois balades accompagnées par Pierre Corajoud ont été organisées en juin 2015. Ces balades ont rencontré un grand succès et ont permis de découvrir quelques lieux peu connus de l'Ouest lausannois.



Flyer Balades à vélo accompagnées dans l'Ouest lausannois © atelier Poisson, 2015

### Semaine de la mobilité

A l'occasion de la semaine de la mobilité 2015, le Bureau du SDOL a réalisé un tout-ménage regroupant l'ensemble des activités proposées par les communes dans l'Ouest lausannois. Ces activités ont été très bien accueillies par la population.

### Révision des réseaux de mobilité douce

Les réseaux de mobilité douce définis dans le chantier 5 ont été mis à jour en 2009 suite à l'établissement du projet d'agglomération 1<sup>ère</sup> génération. Depuis lors, de nombreux éléments nouveaux sont intervenus rendant nécessaire une mise à jour des cartes de synthèse. A cette occasion, une démarche en ateliers de travail a été lancée en 2015.

Un premier atelier traitant de la stratégie et des thématiques a eu lieu le 11 novembre 2015. Deux ateliers techniques, respectivement « piétons » et « vélos », organisés

début 2016, permettront de préciser le contenu des cartes, ainsi que les thématiques de mises en œuvre.

L'entier de cette démarche permettra de fournir une base pour le volet mobilité douce du Plan directeur intercommunal (Pdi).

#### **Chantier 6 : mobilité multimodale**

##### **Transports publics**

Les grands projets de l'Ouest lausannois avancent ! Le bus à haut niveau de service Prilly – Crissier verra le jour en 2021 et le tramway t1 Renens – Flon devrait être mis en service à l'horizon 2020.

Le développement du reste du réseau de bus est en cours d'étude au sein du SDOL et des tl. Sur certains secteurs de l'Ouest lausannois, des améliorations de desserte en lien avec de nouveaux quartiers et avec le développement des Hautes Ecoles pourraient être proposées.

##### **Cellule de coordination des chantiers**

L'Ouest lausannois sera particulièrement impacté par les chantiers à venir : projets de tramway et bus en site propre, projets du LEB, aménagements sur la RC1, RC76, RC82 et l'av. du Chablais, projet CFF Léman 2030 (secteur de la Gare de Renens et passage inférieur du Léman). Sans oublier les grands projets urbains en cours et l'entretien régulier de la voirie.

Afin d'avoir une vision globale des travaux et de leurs impacts, et de faciliter la coordination entre les intervenants, un groupe de travail s'est constitué entre les services communaux des travaux, les gestionnaires de réseaux, le Canton, la police et les tl. L'animation de ce groupe de travail est assurée par le Bureau du SDOL.

##### **Jonctions autoroutières**

Les jonctions autoroutières d'Ecublens et de Chavannes-près-Renens sont en phase d'avant-projet. Des groupes de travail ont actuellement lieu pour optimiser les transports publics et les modes doux dans le nouveau contexte. La mise en œuvre de ces deux jonctions et des aménagements liés au goulet de Crissier est prévue entre 2020 et 2030 selon le planning de l'OFROU.

#### **Chantier 7 : patrimoine bâti et naturel**

##### **Renges-Venoge**

Pour répondre aux enjeux liés à l'interface ville-campagne, et notamment aux pressions qu'exerce la ville sur l'activité agricole et le patrimoine naturel, le Bureau du SDOL a organisé pour la Commune d'Ecublens et le Canton (SDT et DGE) une démarche d'études tests, débutée en octobre 2013. Celle-ci a permis d'élaborer une image directrice de l'évolution du secteur Renges-Venoge qui fait partie de l'un des cinq grands espaces reconnus comme « parcs d'agglomération » par le PALM.

L'image directrice du secteur a été présentée et discutée avec les services cantonaux concernés durant l'année 2015. Elle sera mise en consultation auprès des propriétaires et de la population durant l'année 2016, puis alimentera le futur Plan directeur intercommunal de l'Ouest lausannois.



*La campagne de Renges-Venoge  
© SDOL/Emilie Roux, 2015*

##### **Ensembles bâtis**

Lancée par les huit communes et le Canton (SDT et SIPAL), et placée sous le pilotage du bureau du SDOL, une étude a été confiée fin 2013 au professeur Bruno Marchand (EPFL) dans le but de réaliser un état des lieux, une évaluation de la valeur de ces ensembles bâtis, ainsi qu'une stratégie de valorisation.

Les résultats de l'étude ont été présentés en février 2015 lors de la séance du Gropil élargi aux Municipalités et validés par la suite par les partenaires. En s'appuyant sur l'une des recommandations de l'étude, le projet de cahier thématique « Les ensembles de logements dans l'Ouest lausannois » a été initié courant 2015. Cette publication répond au besoin de sensibili-

sation et présentera les ensembles les plus remarquables dans un cahier richement illustré s'adressant à un large public.

### Axes forts (AFTPU)

Dès fin 2013, le Chef de projet Axes forts pour l'Ouest lausannois a été intégré au sein du Bureau du SDOL. Cette organisation permet de mieux faire valoir les intérêts des communes de l'Ouest lausannois dans le projet de transports publics. Une coordination plus étroite en résulte, notamment avec les domaines de la mobilité douce et de la qualité des aménagements urbains.

Au total, le Bureau du SDOL pilote trois projets en phase de planification : le tramway t1 (partie Ouest lausannois) et son extension, ainsi que le BHNS sur la route de Cossonay.

(Source : résumé du rapport d'activité 2015 du SDOL)

♦ ♦ ♦ ♦

## Projet d'agglomération Lausanne – Morges (PALM)



### Fonctionnement

Les représentants du Bureau du SDOL ont participé à cinq séances du Copil PALM et à 30 séances de la DT PALM. Ces séances étaient principalement consacrées à la 2<sup>e</sup> révision du projet d'agglomération.

La collaboration avec les autres secteurs de l'agglomération et les services cantonaux s'est déroulée selon les modalités de la nouvelle organisation du PALM (validée en décembre 2014). Cette réorganisation implique une reprise de certaines tâches au sein des secteurs et a amené le Bureau du SDOL à augmenter son effectif de 50 %.

Les principes du subventionnement cantonal des schémas directeurs avaient été redéfinis à l'occasion de la réorganisation du PALM et appliqués dès 2015. Il s'agit d'un modèle de financement unique pour

les cinq secteurs qui consiste en une subvention cantonale composée d'une part fixe et d'une part variable sur le solde des charges de personnel.

### Projets d'agglomération de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> génération : PALM 2007 et 2012

L'accord sur les prestations et le protocole additionnel pour le PALM 2012 a été signé le 30 mars par les communes de l'agglomération à Pully en présence des CDTE et CDIRH, des Syndics et des Secrétaires municipaux, ainsi que des Présidents et Co-Présidents des associations régionales.

La mise en œuvre des mesures infrastructurelles et d'urbanisation se poursuit. La complexité des projets et des liens entre eux a pour conséquence une mise en œuvre généralement plus lente que planifiée. Des explications devront être fournies à ce sujet dans le projet d'agglomération de 3<sup>e</sup> génération.

### Projet d'agglomération de 3<sup>e</sup> génération : PALM 2016

Le Copil du PALM avait décidé, en 2014, de déposer un nouveau projet d'agglomération (PALM 2016). La révision du projet a donc été mise en route sur la base d'un descriptif de la démarche validé par les partenaires. Le SDOL participe à ce processus de révision et est représenté, au même titre que les autres secteurs, au sein des structures politique et technique du PALM.

L'un des enjeux de cette révision est la mise en conformité des mesures d'urbanisation avec la nouvelle LAT par un processus de mise en adéquation du potentiel d'accueil aux perspectives démographiques. La consultation officielle des partenaires est prévue au printemps 2016.

### Mobilité douce

Le Bureau du SDOL a pris une part active dans le groupe mobilité douce du PALM. Les sujets tels que le suivi d'une vision globale du développement des vélos en libre-service, la mise en œuvre de la première étape du jalonnement vélo à l'échelle de l'agglomération ou encore la révision de la stratégie de mobilité douce pour

l'agglomération (PALM2016) y ont été traités.

#### **Suivi des mesures infrastructurelles**

Le Bureau du SDOL a aidé la préparation des demandes de contribution fédérale pour les mesures infrastructurelles à réaliser. Une action spécifique a été réalisée en juin 2015 à l'occasion de la mise en service de la première liaison de mobilité douce (nouveau trottoir pour rejoindre Villars-Sainte-Croix).

#### **Stratégie tours**

Le rapport d'étude sur la stratégie d'implantation des tours dans l'agglomération Lausanne-Morges a été publié en 2014. L'étude, menée sous le pilotage du Bureau du SDOL pour le compte du PALM, avec la participation des communes des cinq schémas directeurs et des services cantonaux partenaires, avait pour but de définir une stratégie d'implantation de tours coordonnée et partagée dans le périmètre compact de l'agglomération. Cette étude constitue une annexe du PALM 2012.

Le statut de cette stratégie est celui d'un instrument d'aide à la décision. Plutôt qu'une vision figée du territoire fixant une fois pour toutes les endroits favorables ou défavorables à l'édification de tours, il met à disposition de tous des critères, ainsi que des outils d'analyse et des ressources qui permettront aux autorités de juger chaque projet particulier dans son contexte et selon les circonstances.

En 2015, un pool d'experts a été constitué et sa secrétaire nommée. A l'occasion de la diffusion, début d'année 2016, de la brochure « Stratégie d'implantation des tours dans l'Agglomération Lausanne Morges », une information complète sera faite à l'ensemble des communes.

◆ ◆ ◆ ◆

## **Commission COH – Coordination de l'aménagement de l'Ouest lausannois et des Hautes Ecoles**

(Communes de Chavannes-près-Renens, Ecublens, Lausanne, Saint-Sulpice + UNIL et EPFL)

*Délégation d'Ecublens : MM. Pierre Kaelin, Syndic, et Didier Lannaz, Conseiller municipal.*

Présidence 2015 : M. Pierre Kaelin, Syndic, Ecublens.

La Commission a tenu 3 séances et a traité les principaux objets suivants :

#### **Information réciproque des partenaires et concertation sur les projets courants**

##### **EPFL**

- Présentation du projet du futur bâtiment de la RTS.
- Présentation de la vision commune de l'UNIL et de l'EPFL pour le développement du site des Hautes Ecoles, en rapport avec le PAC 229 et comprenant les réflexions suivantes : mobilité, énergie et intérêt pour les terrains situés au nord du campus.



©Alain Herzog EPFL

##### **UNIL**

- Lancement d'un projet pour l'extension du bâtiment Biophore, destiné à la biologie computationnelle.
- Présentation du projet de logements pour étudiants sur le site de « La Pala » (Commune de Chavannes-près-Renens), mis à disposition des athlètes



des Jeux olympiques de la jeunesse 2020, et addenda au PAC 229, par le Service des immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL) et le Service du développement territorial (SDT).

- Mise à l'enquête d'un conteneur destiné à accueillir les produits ayant servi lors d'expériences. Ces produits sont stockés dans le conteneur, puis pris en charge et éliminés par une entreprise spécialisée.
- Mise à l'enquête d'un nouvel auditoire, consistant à transformer une partie du bâtiment Batochimie. La bibliothèque, qui n'est plus utilisée, sera transformée en auditoire, à l'usage de l'EPFL.
- Présentation du projet de réglementation des accès aux parkings, dont la mise en service est prévue pour la rentrée universitaire 2016.

#### Commune de Chavannes-près-Renens

- Les projets « En Dorigny » et « Les Côtes de la Bourdonnette » sont bloqués en raison des nouvelles prescriptions imposées par la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT).
- Mise à l'enquête du bâtiment de service de l'UNIL, constituant une nouvelle annexe à la Ferme de la Mouline.
- Mise à l'enquête du nouveau tracé de la route de la Mouline. Ces travaux permettront de respecter la distance minimale avec le bâtiment Géopolis et de créer un trottoir côté nord, ainsi que deux arrêts de bus.

#### Commune d'Ecublens

- Mise à l'enquête du Bâtiment Synathlon (UNIL), qui accueillera le Cluster du sport international dont le but est de fluidifier les relations entre les grandes fédérations sportives présentes sur le territoire vaudois, les milieux académiques et économiques. D'autres entités seront également présentes dans le bâtiment, à savoir la Fédération internationale du sport universitaire, l'Institut des sciences du sport de l'Université de Lausanne et l'Académie internationale des sciences et techniques du sport. Ce projet est placé sous la responsabilité du SIPAL.
- Mise à l'enquête d'un conteneur pour produits toxiques (EPFL). Il s'agit d'un

conteneur similaire à celui de l'UNIL, évoqué ci-dessus.

#### Commune de Lausanne

- Elaboration du cahier des charges pour le lancement d'un mandat d'études parallèles concernant le futur quartier des Prés-de-Vidy.

#### Plan d'affectation cantonal (PAC) 229

- Point de situation concernant la révision du PAC 229 : trois séances de dialogue se sont déroulées avec les Autorités cantonales. Celles-ci n'apparaissent pas favorables à la révision du PAC 229, les communes concernées se sont coordonnées et ont transmis leurs attentes au Conseil d'Etat par le biais d'un courrier commun. Il s'agira, lors de cette révision, d'établir une planification définissant les secteurs où se situeront les différentes activités, tels la recherche, le logement, etc.



©Alain Herzog EPFL



## Logements et locaux industriels vacants

Dénombrement des logements, des locaux industriels et commerciaux vacants au 1<sup>er</sup> juin 2015.

Réalisé par l'Office communal du logement, à la demande du Service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS), ce dénombrement a donné les résultats suivants :

### Logements vacants

Neuf logements disponibles se répartissant comme suit :

<u>Pièces</u>	<u>Appartements</u>	
2 ou 2 ½	1	location
3 ou 3 ½	4	location
4 ou 4 ½	4	location

### Locaux commerciaux vacants (location)

<u>Surface totale</u>	<u>Nbre</u>	<u>Type</u>
4'192 m <sup>2</sup>	12	Bureau, cabinet médical
294 m <sup>2</sup>	3	Dépôt, entrepôt, hangar

Soit 15 locaux disponibles d'une surface totale d'environ 4'486 m<sup>2</sup>.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

## Abonnements « AG-FLEXI »



© Photo CFF

La Commune d'Ecublens a mis à disposition de ses habitants **huit** abonnements « AG-FLEXI » pour profiter d'escapades d'une journée en train, car postal ou bateau, au prix de **Fr. 40.-** la carte journalière.

Prix de revient annuel pour la Commune d'Ecublens : Fr. 13'300.- par abonnement.

Les cartes journalières peuvent être obtenues auprès du Service des finances d'Ecublens ou par Internet sur [www.ecublens.ch](http://www.ecublens.ch).

### Décompte annuel

Mois	Nombre de billets à disposition	Nombre de billets vendus	Montant Encaissé
Janvier	248	183	Fr. 7'320.-
Février	224	185	Fr. 7'400.-
Mars	248	205	Fr. 8'200.-
Avril	240	220	Fr. 8'800.-
Mai	248	214	Fr. 8'560.-
Juin	240	224	Fr. 8'960.-
Juillet	248	238	Fr. 9'520.-
Août	248	238	Fr. 9'520.-
Septembre	240	216	Fr. 8'640.-
Octobre	248	218	Fr. 8'720.-
Novembre	240	187	Fr. 7'480.-
Décembre	248	209	Fr. 8'360.-
	<b>2'920</b>	<b>2'537</b>	<b>Fr. 101'480.-</b>

### Récapitulatif

Total du nombre de billets à disposition	Total du nombre de billets vendus	Taux d'utilisation en %
2'920	2'537	86.90

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

## Abonnements « CGN »

La Commune d'Ecublens a mis à disposition de ses habitants **trois** abonnements généraux 1<sup>ère</sup> classe de la CGN donnant droit, durant une journée, au libre parcours sur le lac Léman (non valable sur les croisières événementielles), au prix de **Fr. 20.-** par jour et par abonnement.

Prix de revient annuel pour la Commune d'Ecublens : Fr. 2'100.- par abonnement.

C'est auprès du Service des finances d'Ecublens que les abonnements peuvent être loués.



© Photo CGN

### Décompte annuel

Mois	Nombre d'abonnements au porteur à disposition	Nombre d'abonnements journaliers vendus	Montant encaissé
Janvier	93	7	Fr. 140.-
Février	84	4	Fr. 80.-
Mars	93	9	Fr. 180.-
Avril	90	4	Fr. 80.-
Mai	93	5	Fr. 100.-
Juin	90	36	Fr. 720.-
Juillet	93	62	Fr. 1'240.-
Août	93	46	Fr. 920.-
Septembre	90	9	Fr. 180.-
Octobre	93	10	Fr. 200.-
Novembre	90	2	Fr. 40.-
Décembre	93	3	Fr. 60.-
	<b>1'095</b>	<b>197</b>	<b>Fr. 3'940.-</b>

### Récapitulatif

Total du nombre d'abonnements à disposition	Total du nombre d'abonnements vendus	Taux d'utilisation en %
1'095	197	18.00

◆ ◆ ◆ ◆ ◆